

- COMMUNE DE CONCOULES -

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Séance du conseil municipal du 11 octobre 2010 à 18 heures

Date de la convocation : 4 octobre 2010

Etaient présents tous les membres en exercice sauf :

Absent : M. Laurent DAUDE

Excusés : Mme Evelyne CHARLES (procuration à M. Christian CHARLES), Messieurs Jean LE JOUBIOUX et Christophe MARTIN qui ont prévenu de leur retard..

Mr Georges CHEVALIER est nommé secrétaire.

Lecture et adoption à l'unanimité du compte rendu précédent.

Arrivée de Messieurs Jean LE JOUBIOUX et Christophe MARTIN à 18H15

Vitraux de l'Eglise Saint Etienne

Le maire informe le Conseil Municipal que suite au souhait participatif du comité paroissial d'installer dans l'Eglise des vitraux à la place des vitres, la municipalité étant propriétaire, préparera un dossier (demande autorisation des bâtiments de France, demande de devis et demande de subventions et participation financière du Comité Paroissial).

Monument aux morts

Suite au souhait de la municipalité de modifier et de changer de place la plaque funéraire incrustée dans le mur du presbytère côté cimetière, le maire présente 2 projets chiffrés au Conseil Municipal. Celui-ci après débat opte à l'unanimité pour le projet d'une pierre granit gravée pour le montant de 3700 € HT de l'entreprise Granitech. Ce monument sera installé à l'entrée du village sur le coin gauche de l'Eglise.

Modification des statuts de la Communauté de Communes des Hautes Cévennes – Compétence optionnelle – protection et mise en valeur de l'environnement – Ajout de la compétence Assainissement non collectif

Le maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal la modification des statuts de la CCHC (délibération du 09/09/2010) dans la prise de la compétence « Assainissement non collectif » et l'informe de la décision de la CCHC du transfert de cette compétence dans un deuxième temps au Syndicat du Pays des Cévennes.

Le Conseil Municipal approuve la modification des statuts de la CCHC avec ajout de la compétence Assainissement non collectif (SPANC).

Résultat du vote : Contre = 0 / Abstention = 0 / Pour = 10

Modification des statuts de la Communauté de Communes des Hautes Cévennes – compétence optionnelle : construction, entretien et fonctionnement d'équipements sportifs

Le maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal la modification des statuts de la CCHC avec intégration de la compétence optionnelle votée par délibération le 08/07/2010 :

- Permettre l'accès au plus grand nombre de pratiques sportives par la participation à la construction et à la gestion d'un équipement sportif (halle des sports) sur le territoire en partenariat avec le Conseil Général du Gard.
- Construction et gestion d'équipement annexe à cette salle des sports.

Le Conseil Municipal approuve la modification des statuts de la CCHC avec l'ajout de la compétence optionnelle : Construction, entretien et fonctionnement d'équipements sportifs.

Résultat du vote : Contre = 0 / Abstention = 0 / Pour = 10

Modification des statuts de la Communauté de Communes des Hautes Cévennes – Aménagement de l'espace : ajout de 3 nouvelles compétences obligatoires

Le maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal les 3 nouvelles compétences votées le 08/07/2010, à intégrer aux statuts de la CCHC :

- Constitutions et gestions de réserves foncières destinées à permettre l'installation ou la réalisation de logements ou d'activités économiques
- Droit de préemption urbain par délégation des communes en vue de mettre en œuvre ses compétences
- Participations et représentations auprès des structures ayant à vocation à aménager l'espace : SIS (Syndicat Intersyndical pour l'aménagement du Mont Lozère). Participation au projet de développement à l'échelle du massif du Mont Lozère et aux opérations qui en découleront.

Le Conseil Municipal approuve l'ajout de ses 3 nouvelles compétences obligatoires aux statuts de la CCHC.

Résultat du vote : Contre = 0 / Abstention = 0 / Pour = 10

Modification des statuts de la Communauté de Communes des Hautes Cévennes – Compétence obligatoire dans le cadre du Développement économique

Le maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal la nouvelle compétence votée le 08/07/2010, à intégrer aux statuts de la CCHC :

- Développement et promotion de l'activité touristique : Participation aux actions contribuant à l'aménagement touristique du Mas de la Barque-site Mont Lozère - s'exerçant sur les terrains concédés par l'ONF ainsi que sur les terrains privés après accord des propriétaires par l'adhésion du SIS.

Le Conseil Municipal approuve l'ajout de cette nouvelle compétence obligatoire aux statuts de la CCHC.

Résultat du vote : Contre = 0 / Abstention = 0 / Pour = 10

Stock boissons glaces confiseries fin de saison piscine municipale 2010

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de garder le stock de glaces boissons et confiserie pour le goûter de Noël des enfants de la Commune.

Glaces : valeur => 55.95 euros. Boissons et confiseries : valeur => 47.72 euros. Annulation des stocks pour la valeur totale de 103 € 67.

Piscine 2011 : Maître nageurs, projet scolaire et PEL

Jean-Marie MALAVAL fait part au Conseil Municipal que :

- Christian MAZON, Maître Nageur Sauveteur, ne renouvelant pas sa candidature en 2011, la recherche d'une solution à son remplacement pour août est en cours.

- Le projet scolaire 2011, qui est d'offrir aux enfants scolarisés des environs les joies de la natation, est en cours.

- Dans le cadre du PEL, il demande l'autorisation d'utiliser la piscine afin de proposer via l'association Concoules Animation une activité natation (Projet actuellement en cours de réflexion pour 2011/2012). Le Conseil Municipal est d'accord à l'unanimité de prêter la piscine à ce nouveau projet.

Régularisation des factures d'eau de M. BERNARD Jean-Noël et de Mme BERNARD Rogée

Le maire explique que les valeurs des index de la consommation d'eau de deux compteurs d'eau ont été interverties lors de la facturation.

Le maire propose au conseil de régulariser la facture d'eau de M. BERNARD Jean-Noël comme suit :

- Facture d'eau 2010-004-000041.....	254.10 €
- Facture d'eau 2010 suivant consommation réelle.....	60.00 €
⇒ Réduction.....	194.10 €

Après débat, le conseil municipal décide de réduire la facture d'eau de M. BERNARD Jean-Noël de 194.10 € et dit que l'index du compteur d'eau sera régularisé à la valeur 0.

Résultat du vote : Contre = 0 / Abstention = 0 / Pour = 10

Le maire propose au conseil de régulariser la facture d'eau de Mme BERNARD Rogée comme suit :

Etant donné la facture d'eau calculée suivant la consommation réelle de.....	178.23 €
- Maintenir la facture d'eau 2010-004-000043 de.....	60.00 €
- Emettre une facture d'eau complémentaire de.....	118.23 €
- L'index du compteur d'eau est régularisé à la valeur 264.	

Après débat, le conseil municipal est d'accord avec la proposition du maire de régulariser la facture d'eau de Mme BERNARD

Résultat du vote : Contre = 0 / Abstention = 0 / Pour = 10

Régularisation de la facture d'eau 2010-004-000174 de M. GERMOND Pierre (222.76 €)

Suite à une erreur survenue à la relève de l'index du compteur d'eau de M. GERMOND Pierre, il convient de régulariser sa facture d'eau d'un montant de 222.76 €.

Le maire propose au conseil de régulariser la facture d'eau de M. GERMOND Pierre comme suit :

- Facture d'eau 2010-004-000174 du 09 08 2010.....	222.76 €
- Facture d'eau 2010 suivant consommation réelle.....	77.20 €
⇒ Réduction.....	145.56 €

Après débat, le conseil municipal décide de réduire la facture d'eau de 145.56 € et dit que l'index du compteur d'eau sera régularisé à la valeur 77.

Résultat du vote : Contre = 0 / Abstention = 0 / Pour = 10

Indemnités de conseil du receveur municipal - Année 2010

Aux vues des comptes de 2007 à 2009, servant de référence pour le calcul de l'indemnité à laquelle peut prétendre le receveur municipal pour l'année 2010, le Conseil Municipal, décide d'attribuer à celui-ci la somme de 318.51 € brut correspondant à l'indemnité de conseil au taux de 100 %.

Résultat du vote : Contre = 0 / Abstention = 2 / Pour = 8

Procédure de déclaration d'utilité publique des Captages publics d'eau destinée à la consommation humaine (captage de la Sapine et captage des Vers)

Cette procédure étant obligatoire au titre du code de la santé publique et du Code de l'environnement , et faisant suite à la délibération du 19 septembre 2006 pour la mise en place du périmètre de protection des captages des eaux destinées à la consommation humaine, le conseil municipal à l'unanimité s'engage :

- A relancer les démarches nécessaires à l'autorisation administrative des 2 captages (procédure de déclaration d'utilité publique), des travaux de prélèvement et de l'instauration des périmètres de protection ;
- D'inscrire au budget les crédits nécessaires à la réalisation du projet ;

Il donne également mandat au maire d'engager des démarches pour l'obtention des aides et subventions nécessaires au projet, de solliciter le concours financier de l'Agence de l'Eau, du Conseil Général et d'autres financeurs potentiels, tant au stade des études préliminaires qu'à ceux de la réalisation du dossier de Déclaration d'Utilité Publique et des travaux et de signer tous les documents relatifs à cette opération.

Résultat du vote : Contre = 0 / Abstention = 0 / Pour = 10

Schéma d'assainissement

Le Conseil Municipal autorise le SIVOM à faire une demande de subvention pour ce dossier auprès du département.

Résultat du vote : Contre = 0 / Abstention = 0 / Pour = 10

3^{ème} tranche mise en discrétion des réseaux Basse Tension EDF, FT et Eclairage public au centre du village

Le Maire explique que la 3^{ème} tranche de Mise en Discrétion des Réseaux BTA au village (de la place de la Mairie au Pont de Concoules sur la Conne) est en cours via le Syndicat Intercommunal d'Electrification (SIE). La procédure se fait sur un an au lieu de 2.

Pour EDF prévision de 203 000€ HT avec une part communale de 10 %. A charge également pour la commune

l'enfouissement des réseaux : France Télécom estimé à 45 623 € HT et Eclairage Public estimé à 19 193 € HT.

Le Conseil Municipal donne à l'unanimité mandat au Maire pour déposer dossier de subventions auprès des services adéquats.

Le Maire explique également que la municipalité engagera lors de ces travaux la réfection des réseaux d'eau, d'assainissement et du pluvial et que la chaussée sera rabaissée avant son revêtement.

Eclairage public

Le maire informe le Conseil Municipal que le SIE va lancer prochainement la procédure d'appel d'offre pour le choix d'une société de maintenance pour l'éclairage public des communes du syndicat.

Local au Pré de la Fête

Le maire informe du changement d'option pour le revêtement des murs du local. Le choix s'est porté sur l'installation par les employés municipaux de bardage en bois de douglas de l'entreprise Nougaret au lieu de l'enduit prévu initialement.

Presbytère - Logement

Le Maire informe le Conseil Municipal que suite au désistement d'Habitat du Gard, un nouveau dossier pour la création de logements dans le presbytère est à l'étude avec le Département et la Région.

Demande de subvention de l'AFM (Association Française contre les Myopathies)

L'AFM demande une subvention afin de soutenir financièrement la mise en place d'une délégation départementale.

Résultat du vote : Contre = 10 / Abstention = 0 / Pour = 0

Accueil de Loisirs Sans Hébergement de la Communauté de Communes de Villefort

Le maire informe que la CC de Villefort a mis en place un ALSH à Pied de Borne pour les mercredis et petites vacances scolaires. Les enfants des communes limitrophes comme Concoules peuvent bénéficier de cet accueil sous réserve que la municipalité passe une convention avec la CC de Villefort. Le coût de participation de la commune serait de 14€ par jour et par enfant. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas signer de convention.

Goûter de Noël des enfants de la commune

Le goûter est prévu le samedi 18 décembre. L'association Concoules animation offre le spectacle.

Les nouveaux arrivants sont invités à inscrire leurs enfants de moins de 16 ans au secrétariat de la mairie.

Le Maire, M. René PRADEN.